Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

L'Office du crédit agricole du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-05276/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office du crédit agricole du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-14051-X
ISSN: 0828-6663

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous remettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1989, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Forêts,	Le ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
Albert Côté	Michel Pagé

Sainte-Foy, février 1990

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200 A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Albert Côté
Ministre délégué aux Forêts
200 B, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1989, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Je vous remercie du soutien que, dans vos domaines respectifs, vous nous avez témoigné et vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

Sainte-Foy, février 1990

Table des matières

Partie I
Rapport du président 1

1.1 Faits saillants 2

Partie II
L'Office et ses programmes 3

Chapitre I
L'Office 3

1.1 Sa mission 3

1.2 Son organisation 3

1.3 Son effectif 4

Chapitre II
Le programme de financement agricole 5

2.1 Les prêts agricoles 5

2.2 Les subventions 6

Chapitre III
Le programme de financement forestier 7

3.1 Les prêts forestiers 7

Partie III
Les informations statistiques 9

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole 9

1.1 Sommaire des activités de financement agricole pour l'exercice 1988-1989 9

1.2 Répartition des prêts par région agricole 11

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme 11

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme 11

1.3.2 Répartition des prêts à long terme selon le genre d'entreprise 11

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme 12

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen et court termes 12

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme 12

1.4.2 Catégories d'emprunteurs à moyen et court termes 12

1.5 Statistiques sur le crédit à la production 13

1.5.1 Répartition du crédit à la production selon le genre d'entreprise 13

1.5.2 Catégories d'emprunteurs du crédit à la production 13

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement 13

1.6.1 Répartition des subventions à l'établissement par région agricole 13

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise 14

1.6.3 Caractéristiques des établissements 14

1.7 Statistiques sur les subventions liées à la formation 14

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier 15

2.1 Sommaire des activités de financement forestier pour l'exercice 1988-1989 15

2.2 Répartition des prêts par région administrative 15

2.3 Emploi des sommes prêtées 16

2.4 Catégories d'emprunteurs 17

Partie IV
Les états financiers 19

Chapitre I
Le financement agricole 19

1.1 Rapport du vérificateur 19

1.2 États financiers 20

Chapitre II
Le financement forestier 25

2.1 Rapport du vérificateur 25

2.2 États financiers 26

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec 31

Partie I
Rapport du président

Une année déterminante pour l'Office

À maints égards, l'exercice financier 1988-1989 fut, pour l'Office du crédit agricole, un des plus marquants des dix dernières années. En effet, tant sur le plan législatif que sur le plan administratif, l'organisme a connu des changements majeurs visant à réorienter son action en fonction des nouveaux défis qui confrontent l'agriculture du Québec.

Tout d'abord, une nouvelle loi, entrée en vigueur en août 1988 après un long processus de consultation, est venue alléger le cadre juridique du régime de financement agricole et privilégier de nouvelles cibles. Ensuite, l'Office a amorcé, en fin d'exercice, une importante restructuration administrative visant à mieux faire porter son action vers la réalisation de son mandat premier qui est le service à la clientèle agricole du Québec.

Une économie agricole relativement stable

Sur le plan des conditions agro-économiques, l'exercice qui se termine fut caractérisé par une stabilité relative des principaux indicateurs. Les recettes de la plupart des productions se sont accrues modérément et le revenu net des agriculteurs* a augmenté légèrement malgré une hausse du prix de la nourriture pour les animaux par suite d'une sécheresse qui a sévi sur l'ensemble de l'Amérique du Nord. Moins affectés que ceux d'autres régions du pays, les agriculteurs québécois ont dû néanmoins faire les frais d'une hausse substantielle des prix. Enfin, les résultats de l'année ont également été influencés par une augmentation importante des taux d'intérêt de base qui sont passés de 10,25 % à 13,50 %, occasionnant ainsi des déboursés supplémentaires tant aux agriculteurs qu'à l'Office du crédit agricole du Québec.

Malgré ces aléas, le secteur agricole a fait montre de stabilité au Québec comme en témoigne une baisse marquée du nombre d'entreprises agricoles en difficultés financières ainsi que du nombre de faillites. En fait, celles-ci ont atteint leur plus bas niveau depuis la crise de 1982.

Au chapitre de ses activités de prêteur, l'exercice fut caractérisé pour l'Office par une activité soutenue, le volume des prêts à long terme consentis s'étant accru de 13 %, tandis que sur l'ensemble de ses activités de prêts la croissance fut de 4 %. Comme la nouvelle *Loi sur le financement agricole* est entrée en vigueur au milieu de l'année, une analyse des résultats nous indique que celle-ci a eu une certaine influence sur la demande de crédit et qu'elle a permis cette augmentation du volume des prêts à long terme, ceux-ci comportant des conditions plus avantageuses à l'occasion de l'établissement en agriculture ou de la réalisation de projets majeurs.

Pour ce qui est de son volet de subventionnement, la période 1988-1989 a également été des plus actives, les sommes versées aux agriculteurs à ce chapitre ayant atteint 83,8 millions de dollars, en hausse de 21 % sur l'exercice précédent. Deux facteurs expliquent principalement ce phénomène : l'augmentation des taux d'intérêt et surtout une augmentation de 34,3 % du montant des primes à l'établissement qui ont atteint un nouveau sommet à 35,7 millions de dollars pour l'exercice. Il convient ici de mentionner que plus de la moitié de ces subventions à l'établissement furent consenties à des femmes, permettant ainsi à nombre d'entre elles d'acquérir le statut d'associé dans des entreprises agricoles où elles travaillaient depuis plusieurs années.

Une surproduction de sirop d'érable

Dans le secteur forestier, l'exercice fut marqué par une augmentation de près de 70 % de la production des produits de l'érable provoquant une augmentation inquiétante des stocks invendus. Afin de remédier à ce problème, les gouvernements fédéral et provincial ont créé une banque de sirop ayant pour objectif de régulariser l'écoulement de la production.

Au chapitre des prêts consentis à l'intérieur du programme de financement forestier, l'Office du crédit agricole du Québec a poursuivi la croissance amorcée quant à ses activités de prêts. Le volume des prêts consentis a atteint un total de 22,3 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 15 % sur l'exercice antérieur. Comme par le passé, ce sont les prêts consentis pour l'achat de boisés, notamment pour l'agrandissement et l'aménagement d'érablières qui ont accaparé la majeure partie de cette somme. Avec l'ajout de 35 305 hectares cette année, ce sont plus de 312 000 hectares de forêts privées qui ont été soumis à un plan de gestion depuis l'avènement du programme de financement forestier en 1976.

* Dans ce document, le masculin inclut le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Une révision du programme de financement agricole

La nouvelle *Loi sur le financement agricole*, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1987 après une importante tournée de consultation, est entrée en vigueur au milieu du dernier exercice, soit le 11 août 1988, par suite de l'adoption de son règlement d'application.

Cet événement s'inscrit d'abord à l'enseigne de la simplification et de la rationalisation, car cette nouvelle loi remplace les huit lois alors en vigueur qui avaient été adoptées au fil des ans depuis 1936.

Chose plus importante encore, le nouveau régime de financement agricole procure à l'Office de nouveaux moyens de soutenir les agriculteurs et agricultrices au moment où ils ont le plus besoin d'aide, soit lorsqu'ils s'établissent ou lorsqu'ils réalisent des investissements majeurs. En outre, le programme apporte un soutien accru à la relève et aux aspirants agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui prévoient s'établir dans un délai de cinq ans. En plus des prêts garantis, ils peuvent désormais recevoir des primes à l'établissement et bénéficier de prêts subventionnés. Enfin, le nouveau régime incite les jeunes de la relève à accroître leur formation scolaire par l'octroi d'une subvention spéciale au paiement de l'intérêt, dont l'importance varie selon l'expérience et la scolarité.

Une nouvelle orientation administrative

Outre l'entrée en vigueur d'un nouveau programme de financement agricole, le dernier exercice fut marqué par l'amorce d'une réforme administrative dont on verra pleinement les effets au cours des prochaines années.

Cette nouvelle orientation vise, en premier lieu, à une amélioration du service à la clientèle tant au chapitre de la qualité des décisions de financement qu'à celui de la rapidité de celles-ci. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble des ressources de l'Office et exige que celles-ci disposent des moyens et d'un environnement appropriés. Le projet comporte un train de mesures, la première étant la délégation de nouveaux pouvoirs aux régions qui peuvent maintenant autoriser les prêts jusqu'à concurrence de 50 000 $.

En terminant, je voudrais témoigner de mon appréciation et de celle de tout le personnel de l'Office envers monsieur J. Claude Simoneau qui a quitté l'Office en novembre 1988 après y avoir exercé de nombreuses fonctions de responsabilités dont, la présidence par intérim durant la majeure partie de l'année 1988. Les nouvelles orientations administratives de l'Office s'inspirent des valeurs qu'il a privilégiées.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de l'Office qui a grandement facilité mon intégration au sein de l'organisme et dont la collaboration a été et demeure essentielle à l'atteinte des nouveaux objectifs que s'est fixés l'Office.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Faits saillants

	1987-1988		1988-1989	
	nombre	$	nombre	$
Prêts agricoles toutes catégories*	8734	265 451 191	7614	275 025 577
Prêts agricoles long terme	1629	159 243 600	1809	179 794 800
Prêts forestiers	818	19 470 150	858	22 315 300
Subventions à l'établissement**	1536	26 594 135	2465	35 715 000
Encours	—	1 784 225 943	—	1 840 227 386

* les montants n'incluent pas le crédit à la production

** ces montants n'incluent pas la subvention s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés pendant cinq ans. Les nombres se rapportent aux personnes établies.

Partie II
L'Office et ses programmes

Chapitre I
L'Office

1.1 Sa mission

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole du Québec a pour mission de favoriser le développement des entreprises agricoles et l'exploitation rationnelle des forêts privées. Il administre, à cet effet, des programmes de financement complets pour les secteurs agricole et forestier. De plus, l'Office octroi certaines primes et subventions.

Avec un peu plus de 400 employés, l'Office dessert l'ensemble du territoire agricole québécois. Plus de 20 000 agriculteurs en sont présentement clients, et son volume de prêts représente 57 % du marché du financement agricole au Québec.

1.2 Son organisation

Le conseil d'administration*

Président	Michel R. Saint-Pierre**
Vice-président	Gaston Grammond
Administrateurs	Patrice Laroche Gilles LeBel Georges R. Thériault
Secrétaire	André Bouffard

Le personnel de direction

Adjoint exécutif	Paul Vermette

La Direction du financement agricole

Directeur général	Jean-Claude Pagé (par intérim)
Directeur adjoint, section est	Benoit Dubuc

La Direction du financement agricole (suite)

Directeurs régionaux :	
Rimouski	Émilien Roy
Québec	André Gagnon
Lévis	Donald Michaud
Saint-Georges-Est	Mario Marchand
Directeur adjoint, section ouest	André Saint-Aubin
Directeurs régionaux :	
Cap-de-la-Madeleine	René Piquette
Rock Forest	Viateur Daoust
Saint-Jean-sur-Richelieu	Pierre Lagacé
Saint-Hyacinthe	Roch Côté
L'Assomption	Robert Verge
Salaberry-de-Valleyfield	Jean-Marc Lacasse

La Direction du financement forestier

Directeur	Michel Pleau
Directeur adjoint	Gilles Pinard

Les autres services

Directeur du Service de la recherche et de la planification	Julien Burns
Directrice du Service juridique	Louise Simard (par intérim)
Directeur du Service des ressources humaines	Jean-Denis Riendeau (par intérim)
Directeur du Service financier	Pierre Simard
Directeur des Services auxiliaires	Benoit Dubuc
Directeur du Service de la gestion des systèmes	Jean Roberge

* Depuis le 14 juin 1989, deux nouveaux membres représentent les producteurs et les productrices agricoles au conseil d'administration : Mme Colette Lapointe et M. Normand Fontaine.

** Monsieur J. Claude Simoneau a exercé la présidence par intérim du 1er janvier au 14 novembre 1988.

1.3 Son effectif

Pour l'administration des programmes de financement agricole et forestier, l'Office dispose d'un effectif de 356 postes réguliers et 65 postes occasionnels. Sur l'ensemble des postes, 190 se retrouvent en région et dans les points de service.

Répartition de l'effectif

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Conseil d'administration	5	—	5
Cadres supérieurs	22	1	23
Cadres intermédiaires	3	2	5
Professionnels	127	45	172
Fonctionnaires	87	129	216
Total	**244**	**177**	**421**

Chapitre II
Le programme de financement agricole

Dans le cadre de la *Loi sur le financement agricole*, l'Office du crédit agricole du Québec autorise des prêts à court, moyen et long termes ainsi que du crédit à la production. Cette nouvelle loi, entrée en vigueur en août 1988, a apporté plusieurs modifications au régime, notamment en ce qui a trait aux limites de prêt. À ce titre, le montant global des prêts à court, moyen et long termes qui peut être garanti est porté à 800 000 $ et le montant des prêts qui peut être subventionné, à 200 000 $. Le montant des ouvertures de crédit qui peut être garanti est passé à 200 000 $, sauf pour les entreprises de production céréalière et d'élevage bovin pour lesquelles la limite est demeurée à 500 000 $.

2.1 Les prêts agricoles

Les prêts à long terme

Les prêts à long terme accordés par l'Office sont utilisés principalement pour l'achat d'une entreprise agricole, la construction de bâtiments, la réalisation d'améliorations foncières et la consolidation de dettes reliées à ces fins. Le gouvernement subventionne 50 % de la portion d'intérêt excédant 4 % sur les 200 000 premiers dollars de la plupart de ces prêts.

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, l'Office a accordé 1 809 prêts pour un montant de 179 794 800 $. Ce montant représente une augmentation de 13 % du volume de prêt comparativement à l'exercice précédent. L'Office a également autorisé le transfert d'un prêt existant à 810 emprunteurs pour une somme additionnelle de 52 606 042 $. Le montant total des prêts ainsi que des transferts de prêts a donc atteint 232 400 842 $. De plus, l'Office a versé aux emprunteurs un montant de 46 890 963 $ en contribution au paiement de l'intérêt.

À la fin de cet exercice financier, 4,2 % des détenteurs de prêts à long terme étaient en arrérages comparativement à 5 % l'an dernier. Dans chaque cas, l'Office a analysé la situation financière des emprunteurs qui éprouvaient des difficultés et a proposé des accommodements aussi souvent que possible. Au total, 63 emprunteurs ont dû abandonner leur entreprise, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport à l'an dernier.

Compte tenu de l'importance de l'industrie laitière au Québec, on remarque que les deux tiers des prêts à long terme ont été accordés à des entreprises engagées dans cette production.

Sommaire des prêts à long terme

Description	Nombre	$
Loi sur le financement agricole	650	75 618 350
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées	1 159	104 176 450
Total	**1 809**	**179 794 800**

Les prêts à court et moyen termes

Les prêts à moyen terme accordés par l'Office peuvent servir à des fins d'achat de machinerie et d'outillage agricole, à l'achat d'animaux reproducteurs, de contingent de production ainsi qu'à la consolidation de dettes reliées à ces fins. La durée maximale de ces prêts est de 15 ans. Pour leur part, les prêts à court terme peuvent servir aux mêmes fins, à l'exception de l'achat de quotas. Leur durée maximale est de cinq ans.

Pour l'exercice financier 1988-1989, 5 805 prêts à court et moyen termes ont été consentis totalisant 95,2 millions de dollars. Comme par les années passées, la principale utilisation des sommes prêtées demeure l'achat et la réparation de machinerie et d'équipement avec une part relative de 66,5 %.

Par ailleurs, on constate que la proportion d'exploitations de groupe ayant sollicité des prêts à court et moyen termes augmente de façon régulière. Cependant, les agriculteurs qui sont propriétaires uniques demeurent les principaux clients de ces prêts, dans une proportion de 54,1 %.

Sommaire des prêts à court et moyen termes

Description	Nombre	$
Loi sur le financement agricole	392	7 081 168
Loi favorisant l'amélioration des fermes	5 413	88 149 609
Total	**5 805**	**95 230 777**

Le crédit à la production

Le crédit à la production est utilisé pour financer les dépenses courantes liées à la production de récoltes et à l'élevage d'animaux de ferme, à l'achat d'animaux destinés à la production de viande ou d'œufs, de même qu'aux frais de subsistance de l'agriculteur. La durée maximale de ces prêts est de cinq ans. Ils sont octroyés au taux préférentiel majoré d'un pour cent. Ils peuvent être garantis par l'Office jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour les entreprises de production céréalière et d'élevage bovin, ou jusqu'à 200 000 $ pour les autres productions.

Pour l'exercice financier 1988-1989, les emprunteurs se sont prévalus de 695 prêts et ouvertures de crédit totalisant 53 048 858 $. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 5 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Sommaire du crédit à la production

Description	Nombre	$
Loi sur le financement agricole	122	8 648 500
Loi favorisant le crédit à la production agricole	573	44 400 358
Total	**695**	**53 048 858**

2.2 Les subventions

En plus d'une contribution au paiement de l'intérêt sur les prêts à long terme, le programme de financement agricole de l'Office prévoit, pour les agriculteurs de 18 à 40 ans, l'octroi de primes à l'établissement. De plus, ces agriculteurs peuvent bénéficier de subventions liées à la formation, dont le taux varie en fonction de l'expérience et de la scolarité de l'emprunteur.

La prime à l'établissement peut être octroyée de deux façons. Dans la majorité des cas, elle est versée sous forme d'une subvention de capital. C'est alors une subvention de 15 000 $ par personne qui peut atteindre un maximum de 60 000 $ dans le cas d'une exploitation de groupe. Dans les autres cas, la prime à l'établissement prend la forme d'une subvention d'intérêt s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés, pendant cinq ans.

Les subventions liées à la formation sont accordées en plus de la contribution au paiement de l'intérêt offerte par l'Office sur les prêts à long terme. En effet, un emprunteur possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans le domaine agricole et au moins une année d'expérience bénéficie d'un rabais d'intérêt équivalant à 4 % la première année. Cette subvention diminue de 1 % par année les trois années suivantes. Lorsque l'emprunteur possède un minimum de neuf années de scolarité et trois années d'expérience pertinente, il bénéficie alors d'un rabais d'intérêt de 2 % la première année et cette subvention diminue de 0,5 % par année pendant les trois années suivantes.

Au cours de l'exercice financier, 2 465 personnes regroupées dans 2 005 entreprises ont bénéficié d'une subvention à l'établissement. De ce nombre, 370 emprunteurs ont pu bénéficier des subventions liées à la formation.

Parmi les 2 465 personnes ayant bénéficié d'une subvention à l'établissement, 1 313 étaient des femmes. Il importe de préciser que, dans la majorité des cas, il s'agissait de femmes qui travaillaient déjà dans le secteur agricole. Le programme a donc favorisé la reconnaissance des femmes collaboratrices et leur a permis d'acquérir un statut d'associé dans l'entreprise agricole.

Sommaire des subventions à l'établissement 1988-1989

Description	Nombre d'exploitations	Nombre de personnes établies	000 000 $
Subventions de capital			
Loi sur le financement agricole	108	134	2,0
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles	1 834	2 267	33,7
Subventions d'intérêt			
Loi sur le financement agricole	19	19	0,9*
Loi favorisant l'établissement des jeunes agriculteurs	44	45	2,1*
Total	**2 005**	**2 465**	—

* Montant de prêt subventionné

Chapitre III
Programme de financement forestier

Le programme de financement forestier est régi par la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*. À l'intérieur de ce programme, l'Office accorde et garantit des prêts qui peuvent atteindre 500 000 $ aux propriétaires et locataires de propriétés forestières. L'Office doit alors procéder à l'évaluation forestière, à l'analyse financière et à la vérification des titres de propriété de chaque requérant. Le programme prévoit principalement des prêts hypothécaires d'une durée maximale de 30 ans et des prêts garantis par nantissement forestier d'une durée maximale de 15 ans et n'excédant pas 200 000 $.

L'Office accorde une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 $, pourvu que l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt. Le taux d'intérêt sur de tels prêts peut excéder le taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an, et s'ajuste le premier jour de chaque mois au taux préférentiel en vigueur le dernier jour du mois précédent.

3.1 Les prêts forestiers

Durant l'exercice financier 1988-1989, l'Office a autorisé 858 prêts forestiers pour un montant de 22 315 300 $. L'Office a également favorisé le financement de 36 autres emprunteurs en permettant le transfert de prêts existants pour un total de 1 153 000 $. De plus, l'Office a versé aux emprunteurs un montant de 2 238 572 $ en subvention à l'intérêt. Au 31 mars 1989, l'encours des prêts s'élevait à 58,5 millions de dollars, comparativement à 43,1 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Par ailleurs, à la fin de l'année financière, il y avait 62 emprunteurs en arrérages, soit 2 % des détenteurs d'un prêt forestier. Cette proportion représente une diminution de 4 % comparativement à l'exercice précédent.

Les sommes prêtées pour l'achat de propriétés forestières ont constitué encore cette année une part très importante de l'ensemble des prêts. En outre, on peut remarquer que le montant prêté pour l'achat d'équipement d'érablière est sensiblement le même que celui de l'exercice antérieur, soit environ 5,9 millions de dollars. On explique ce phénomène par une certaine incertitude quant au marché des produits de l'érable. Le programme du ministère de l'Énergie et des Ressources concernant l'implantation de pépinière privée ayant pris fin, le montant prêté pour la production de plants forestiers sous tunnels ou sous serres a diminué.

De plus, on remarque que plusieurs propriétaires forestiers se sont prévalus des avantages du programme de financement forestier pour agrandir leur boisé. En effet, 22 % des montants prêtés ont été consentis à l'occasion d'un agrandissement, soit une augmentation de 7 % au chapitre des sommes prêtées par rapport à l'année financière 1987-1988.

La superficie mise sous aménagement selon les prescriptions sylvicoles élaborées dans les plans de gestion se chiffre, pour le dernier exercice, à 35 305 hectares, comparativement à 33 952 hectares pour l'exercice précédent. La superficie moyenne des unités d'exploitation à l'égard desquelles un prêt a été consenti au cours du dernier exercice se chiffre à 52 hectares. Il est intéressant de constater que les propriétaires uniques demeurent la principale catégorie de clients du financement forestier.

La *Loi sur le crédit forestier* régissait le programme de financement forestier avant juin 1984. L'Office n'accorde plus de prêts dans le cadre de cette loi. Il a cependant favorisé, au cours de l'exercice financier 1988-1989, le financement de projets en permettant le transfert des prêts existants dans 24 cas. Le solde des prêts ainsi transférés représentait un montant global de 406 000 $. Par ailleurs, l'encours des prêts accordés par l'Office sous l'ancienne loi était de 19 676 356 $ au 31 mars 1989, tandis que celui des prêts consentis par les prêteurs autorisés était de 2 516 697 $.

Au 31 mars 1989, il y avait 121 emprunteurs en arrérages parmi les 1 510 détenteurs d'un prêt consenti par l'Office en vertu de la *Loi sur le crédit forestier*, ce qui représente 8 %. L'expérience vécue démontre que bon nombre de ces débiteurs s'acquittent généralement de leurs obligations par suite de la vente de leurs produits forestiers et acéricoles dont le paiement s'effectue souvent au mois de mai ou juin.

Sommaire comparatif des prêts forestiers à long terme 1988-1989

	Exercice 1987-1988	Exercice 1988-1989
Nombre	118	157
Montant	2 992 650 $	5 007 600 $

Partie III
Les informations statistiques

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole

1.1 Sommaire des activités de financement agricole pour l'exercice 1988-1989

	Nombre	Montant autorisé $
Loi sur le financement agricole		
Prêts (court, moyen et long termes)	1 042	82 699 518
Encours au 31 mars	687	43 716 000
Subvention à l'intérêt	—	93 515
Ouverture de crédit	122	8 648 500
Subvention à l'établissement (intérêt)	19	950 000*
Subvention à l'établissement (capital)	108	2 010 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées		
Prêts et transferts simultanés de prêts existants	1 159	120 921 875
Autres transferts de prêts existants	328	28 426 430
Encours au 31 mars	25 381	1 313 163 000
Subvention à l'intérêt	—	41 550 500

	Nombre	Montant consenti $	Montant déboursé $
Loi sur le crédit agricole			
Prêts	—	—	—
Transferts de prêts existants	149	3 034 184	—
Encours au 31 mars	9 046	107 179 225	—
Subvention à l'intérêt	—	5 335 413	—
Loi favorisant l'amélioration des fermes			
Prêts	5 413	88 149 609	—
Encours au 31 mars	27 152	246 631 954	—
Subvention à l'intérêt	—	4 456 219	—
Loi favorisant le crédit à la production agricole			
Prêts et ouvertures de crédit	573	44 400 358	—
Encours des prêts et des ouvertures de crédit au 31 mars	1 001	47 754 085	—
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques			
Prêts	—	—	—
Encours au 31 mars	35	1 069 071	—
Subvention à l'intérêt	—	330	—
Loi sur le prêt agricole			
Subvention à l'intérêt	—	—	2 288 713
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs			
Subvention à l'intérêt	44	2 135 255*	5 397 031
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles			
Subvention d'établissement de 15 000 $ par personne	1 802	33 465 000	28 300 000
Subvention de 8 000 $ par personne lors de l'établissement de jeunes agriculteurs	32	240 000	844 733

* Montant des prêts subventionnés

1.2 Répartition des prêts par région agricole

Nom des régions	Long terme		Moyen et court termes		Crédit à la production	
	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $
Bas Saint-Laurent et Gaspésie	196	16,0	616	10,0	31	1,3
Québec	235	23,8	899	13,4	109	7,6
Beauce	182	18,6	729	10,8	77	5,9
Nicolet	212	21,5	695	11,7	58	5,2
Estrie	147	13,7	569	8,9	80	5,4
Saint-Hyacinthe	216	23,9	700	13,1	101	7,8
Châteauguay	147	16,1	465	8,6	52	3,9
Outaouais	27	2,8	99	1,8	18	1,8
Abitibi-Témiscamingue	68	6,3	147	2,0	27	0,9
Lanaudière	188	20,1	368	7,2	99	9,0
Mauricie	83	8,1	206	3,1	22	2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	108	9,0	312	4,6	21	2,1

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme

	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Achat de fermes d'établissement	42,0	45,1	42,6
Consolidation	24,8	22,1	20,6
Construction de bâtisses	8,8	11,2	12,5
Achat de fermes d'agrandissement	8,6	7,5	6,7
Conversion d'un prêt LCA-LCAIP	2,9	3,0	6,4
Autres fins	6,4	5,9	6,4
Achat d'équipement	2,6	2,6	2,3
Amélioration du fonds de terre	0,9	0,9	1,0
Remboursement d'un prêt SCA	2,0	1,3	1,0
Achat d'animaux	1,0	0,4	0,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.2 Répartition des prêts à long terme selon le genre d'entreprise

Entreprise principale	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Laitière	68,2	68,2	66,9
Récoltes marchandes	13,5	12,6	13,8
Porcine	6,7	7,7	7,8
Autres	3,4	4,8	4,2
Bovine	5,0	4,3	4,0
Avicole	2,0	2,0	2,7
Ovine	1,2	0,4	0,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme

	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Sociétés	27,0	44,5	41,0
Propriétaires uniques	56,9	37,7	38,5
Corporations	10,5	13,4	12,9
Emprunteurs indivis	4,0	3,1	4,5
Emprunteurs conjoints	1,5	1,0	1,5
Aspirants agriculteurs	0,1	0,2	1,3
Coopératives	0,0	0,1	0,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen et court termes

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme

	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Achat et réparation de machinerie et d'équipement	58,5	64,7	66,5
Achat de quotas	23,6	19,2	16,1
Achat, construction et amélioration de bâtiments	11,0	8,9	8,5
Achat d'animaux reproducteurs	3,7	3,4	3,9
Achat de terres additionnelles	1,6	1,5	2,1
Amélioration du fonds de terre	1,6	2,3	1,9
Consolidation	—	—	0,7
Autres	—	—	0,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4.2 Catégories d'emprunteurs à moyen et court termes

	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Propriétaires uniques	75,1	64,4	54,1
Sociétés	14,0	23,7	31,7
Corporations et coopératives	7,3	9,0	10,7
Emprunteurs indivis	1,8	1,6	1,9
Emprunteurs conjoints	1,8	1,3	1,6
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.5 Statistiques sur le crédit à la production

1.5.1 Répartition du crédit à la production selon le genre d'entreprise

Entreprise principale	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Récoltes marchandes	25	24	29
Bovine	22	28	27
Porcine	29	25	23
Laitière	16	15	13
Autres	4	4	4
Avicole	4	4	3
Ovine	0	0	1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.5.2 Catégorie d'emprunteurs du crédit à la production

	Exercice financier 1988-1989 Nombre	$
Propriétaires uniques	330	24 278 631
Aspirants agriculteurs	4	42 500
Emprunteurs conjoints	21	2 114 000
Emprunteurs indivis	18	1 298 000
Corporations	133	13 317 000
Sociétés	184	10 888 727
Coopératives	5	1 110 000
Total	**695**	**53 048 858**

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement

1.6.1 Répartition des subventions à l'établissement par région agricole

Nom des régions	Subvention de capital			Subvention d'intérêt		
	Nombre d'entreprises	Nombre de personnes	Montant 000 000 $	Nombre d'entreprises	Nombre de personnes	Montant* 000 000 $
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	201	243	3,6	3	3	0,15
Québec	316	374	5,5	11	11	0,51
Beauce	258	314	4,7	1	1	0,05
Nicolet	212	271	4,1	8	8	0,38
Estrie	159	189	2,8	3	3	0,15
Saint-Hyacinthe	231	292	4,4	16	16	0,80
Châteauguay	104	133	2,0	9	10	0,45
Outaouais	49	70	1,0	1	1	0,05
Abitibi-Témiscamingue	52	59	0,9	1	1	0,05
Lanaudière	187	239	3,5	9	9	0,45
Mauricie	75	97	1,4	1	1	0,05
Saguenay-Lac-Saint-Jean	98	120	1,8	—	—	—

* Partie subventionnée des prêts

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise

Production principale	1986-1987 %	1987-1988 %	1988-1989 %
Laitière	62,9	70,0	66,3
Grandes cultures	12,5	8,0	9,5
Autres	8,0	7,1	9,3
Porcine	8,1	9,2	8,2
Bovine	8,5	5,6	6,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6.3 Caractéristiques des établissements

Caractéristiques	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Nombre de personnes établies	1 092	1 536	2 465
Proportion d'hommes	69 %	43 %	47 %
Proportion de femmes	31 %	57 %	53 %
Âge moyen (années)	28,8	30,1	30,1
Scolarité moyenne (années)	11,4	11,7	11,4

1.7 Statistiques sur subventions liées à la formation

Description	Nombre d'exploitations	Montant* 000 000 $
Subvention à l'intérêt: formation de base	305	40,6
Subvention à l'intérêt: formation collégiale	65	10,4
Total	**370**	**51,0**

* Montant de prêt subventionné

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier

2.1 Sommaire des activités de financement forestier pour l'exercice 1988-1989

	Nombre	$
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées		
Prêts consentis	858	22 315 300
Transferts de prêts	36	1 153 000
Encours des prêts	—	58 521 000
Hectares sous plan de gestion	134 120 ha	—
Loi sur le crédit forestier		
Prêts par l'Office		
Transferts de prêts	24	406 000
Encours	—	19 676 356
Hectares sous plan de gestion	120 150 ha	—
Prêts par les prêteurs autorisés		
Encours	—	2 516 697
Hectares sous plan de gestion	14 038 ha	—

2.2 Répartition des prêts par région administrative

Région administrative	Nombre	Montant 000 $
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	188	4 078
Saguenay-Lac-Saint-Jean	59	1 053
Québec	322	8 266
Trois-Rivières	71	1 258
Estrie	111	3 712
Montréal	85	3 207
Outaouais	14	603
Nord-Ouest	7	91
Côte-Nord	1	47
Total	**858**	**22 315**

2.3 Emploi des sommes prêtées

Emploi des sommes prêtées	1987-1988		1988-1989	
	Montant 000 $	%	Montant 000 $	%
Achat d'une forêt	6 500	33,4	7 785	34,9
Aménagement	12	0,1	14	0,1
Amélioration d'une forêt	22	0,1	70	0,3
Consolidation de dette pour achat	4 158	21,4	5 763	25,8
Consolidation de dette pour aménagement	6	—	57	0,3
Achat, amélioration ou construction de bâtiment	695	3,6	835	3,7
Voirie forestière	105	0,5	116	0,5
Pépinière	586	3,0	32	0,1
Serre	—	—	—	—
Semence et plant forestier	—	—	—	—
Machinerie forestière	1 439	7,4	1 638	7,3
Équipement d'érablière	5 912	30,3	5 919	26,5
Protection de la forêt	—	—	—	—
Autres fins	35	0,2	86	0,4
Total	**19 470**	**100 %**	**22 315**	**100 %**

2.4 Catégories d'emprunteurs

Catégories d'emprunteurs	1987-1988			1988-1989		
	Nombre	Montant 000 $	%	Nombre	Montant 000 $	%
Propriétaire						
• individu	522	10 044	51,6	540	11 653	52,2
• indivis	173	4 833	24,8	204	5 835	26,1
• corporation	42	1 848	9,5	38	2 325	10,4
• société	14	402	2,1	17	462	2,1
• coopérative	3	96	0,5	—	—	—
Permissionnaire						
• individu	32	610	3,1	15	346	1,6
• indivis	4	156	0,8	6	234	1,0
• corporation	4	136	0,7	5	357	1,6
• société	2	102	0,5	—	—	—
Locataire						
• individu	5	52	0,3	1	15	0,1
• indivis	1	22	0,1	—	—	—
• corporation	2	655	3,4	—	—	—
• société	—	—	—	—	—	—
Conjoint						
• individu	—	—	—	—	—	—
• indivis	2	96	0,5	5	189	0,8
• corporation	1	23	0,1	—	—	—
Propriétaire — permissionnaire						
• individu	8	291	1,5	17	509	2,3
• indivis	2	97	0,5	3	49	0,2
• corporation	1	7	—	—	—	—
Propriétaire — locataire						
• individu	—	—	—	5	269	1,2
• société	—	—	—	2	47	0,2
Total	**818**	**19 470**	**100 %**	**858**	**22 315**	**100 %**

Partie IV
Les états financiers

Chapitre I
Le financement agricole

1.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole - au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec - financement agricole - au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F C.A.
Québec, le 14 juin 1989

1.2 Les états financiers

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Dépenses		
Subventions (note 3)	83 789 166	69 189 501
Administration (note 4)	17 111 000	14 754 583
Intérêts sur emprunts	11 627 109	11 090 674
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	118 613	157 257
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	24 053	236 054
	112 669 941	95 428 069
Revenus		
Intérêts sur prêts	6 291 696	6 910 501
Recouvrements de dépenses	336 988	881 812
Intérêts sur dépôts bancaires	134 371	194 519
	6 763 055	7 986 832
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	**105 906 886**	**87 441 237**

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Bilan au 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Actif		
Encaisse	669 927	2 743 885
Débiteurs	630 224	770 203
Intérêts payés d'avance	126 866	—
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	781 391	267 840
Intérêts courus et échus	2 376 137	2 490 980
Prêts (notes 6 et 7)	107 179 225	117 436 550
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	742 499	2 987 452
	112 506 269	**126 696 910**
Passif		
Créditeurs	—	1 286
Intérêts courus	—	262 820
Dépôts des emprunteurs	172 398	197 163
Revenus perçus d'avance	68 645	72 126
Dû aux institutions prêteuses	660 363	2 138 768
Emprunts à long terme (note 7)	107 600 000	118 600 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	4 004 863	5 424 747
	112 506 269	**126 696 910**

Éventualités (note 9)

Pour l'Office
Michel R. Saint-Pierre
Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Notes complémentaires 31 mars 1989

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la *Loi sur le financement agricole* (1987, chapitre 86 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la *Loi sur le financement agricole*, de la *Loi sur le crédit agricole*, de la *Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées*, de la *Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs*, de la *Loi favorisant l'amélioration des fermes*, de la *Loi favorisant le crédit à la production agricole*, de la *Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques*, de la *Loi sur le prêt agricole*, de la *Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles*, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires supportés par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu et les gains lui sont remis. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les gains lui sont remis.

3. Subventions

	1989	1988
	$	$
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	41 555 550	35 589 463
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	29 144 733	20 992 608
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	5 397 031	5 601 527
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 456 219	4 435 048
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	2 288 713	2 566 161
Loi sur le financement agricole (1987, chapitre 86 et modifications)	943 515	—
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	3 075	4 222
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	330	472
	83 789 166	**69 189 501**

4. Administration

	1989	1988
	$	$
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	12 862 279	12 035 791
Services de transport et de communication	945 722	572 312
Services professionnels, administratifs et autres	1 035 998	417 813
Entretien et réparations	32 128	38 459
Loyers	1 279 304	1 256 623
Fournitures et approvisionnements	316 873	251 733
Matériel et équipement	638 696	181 852
	17 111 000	**14 754 583**

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1989	1988
	$	$
Perte totale	819 229	624 039
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	700 616	466 782
Perte nette	**118 613**	**157 257**

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1989, des versements échus en capital de 579 113 $ (566 531 $ au 31 mars 1988).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1989	1988
	$	$
Total des emprunts	127 300 000	141 000 000
Portion afférente au financement forestier	19 700 000	22 400 000
	107 600 000	**118 600 000**

Ces emprunts, consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
	$	$
Avance pour intérêts sur emprunts	3 173 144	2 781 002
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	497 177	665 588
Excédent accumulé des revenus sur les dépenses au 31 mars 1985	—	1 632 453
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(165 458)	(154 296)
	4 004 863	**5 424 747**

9. Éventualités

L'Office a été appelé à titre de défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 8 280 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Chapitre II
Le financement forestier

2.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier — au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier — au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 14 juin 1989

2.2 Les états financiers

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Dépenses		
Subventions (note 3)	2 439 415	1 766 980
Intérêts sur emprunts	2 170 792	2 096 760
Administration (note 4)	1 279 560	1 249 312
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	11 286	288
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	5 282	—
	5 906 335	5 113 340
Revenus		
Intérêts sur prêts	1 158 686	1 186 155
Intérêts sur dépôts bancaires	20 644	23 756
Recouvrements de dépenses	1 637	1 400
	1 180 967	1 211 311
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	**4 725 368**	**3 902 029**

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Bilan au 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Actif		
Encaisse	48 955	353 530
Débiteurs	4 507	8 952
Intérêts payés d'avance	23 227	—
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	2 956	—
Intérêts courus et échus	333 033	322 533
Prêts (notes 6 et 7)	19 676 356	21 979 623
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	29 728	108 301
	20 118 762	**22 772 939**
Passif		
Intérêts courus	—	49 606
Dépôts des emprunteurs	1 660	617
Emprunts à long terme (note 7)	19 700 000	22 400 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	417 102	322 716
	20 118 762	**22 772 939**

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Notes complémentaires 31 mars 1989

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la *Loi sur le financement agricole* (1987, chapitre 86 et modifications), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la *Loi sur le crédit forestier* et de la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires supportés par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont assumées par le Fonds consolidé du revenu et les gains lui sont remis. Pour les prêts consentis après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et les gains lui sont remis.

3. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1989	1988
	$	$
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1 et modifications)	2 238 572	1 478 463
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78 et modifications)	200 843	288 517
	2 439 415	**1 766 980**

4. Administration

	1989	1988
	$	$
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 124 957	1 067 563
Services de transport et de communication	76 914	70 242
Services professionnels, administratifs et autres	12 745	8 398
Entretien et réparations	3 798	10 501
Loyers	19 003	58 778
Fournitures et approvisionnements	22 405	24 907
Matériel et équipement	19 738	8 923
	1 279 560	**1 249 312**

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1989	1988
	$	$
Perte totale	75 779	51 195
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	64 493	50 907
Perte nette	**11 286**	**288**

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1989, des versements échus en capital de 102 106 $ (110 873 $ au 31 mars 1988).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1989	1988
	$	$
Total des emprunts	127 300 000	141 000 000
Portion afférente au financement agricole	107 600 000	118 600 000
	19 700 000	**22 400 000**

Ces emprunts, consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en emprunts sous forme de billets ou d'acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec

	1989	1988
	$	$
Avance pour intérêts sur emprunts	375 222	268 274
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	3 165	4 442
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(11 285)	—
	417 102	**322 716**

Annexe

Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec

Alma

725, rue Harvey Ouest
Alma (Québec)
G8B 1P5
Tél: (418) 668-2369

Amos

302, 6e Rue Ouest
Amos (Québec)
J9T 2T5
Tél: (819) 732-8924

Cap-de-la-Madeleine

430, rue Saint-Laurent
Bureau 110
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 6H3
Tél: (819) 375-1632

Drummondville

270, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G3
Tél: (819) 477-9093

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél: (514) 372-0136

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Local 6.120
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél: (819) 772-3044

L'Assomption

178, rue Notre-Dame
C.P. 3250
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél: (514) 589-2204

La Sarre

357, 2e Rue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 2H8
Tél: (819) 333-4575

Lévis

5430, boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6V 4Z2
Tél: (418) 833-7575

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél: (819) 293-6106

Québec

1281, boulevard Charest Ouest
Carrefour Saint-Sacrement
Québec (Québec)
G1N 2C9
Tél: (418) 643-8693

Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél: (418) 722-3754

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault
3e étage
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4C2
Tél: (418) 867-1264

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A5
Tél: (819) 563-3323

Sainte-Foy

Siège social
1020, route de l'Église
Bureau 500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P2
Tél: (418) 643-2610

Saint-Félicien

863, boulevard Sacré-Coeur
C.P. 8300
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2R4
Tél: (418) 679-5574

Saint-Georges-Est

11 500, 1re Avenue Est
Bureau 110
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 2C3
Tél: (418) 228-7637

Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1A5
Tél: (514) 371-2690

Saint-Hyacinthe

2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Y5
Tél: (514) 773-6050

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5K9
Tél: (514) 348-4948

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél: (819) 758-8239

Ville-Marie

1, rue Notre-Dame
C.P. 940
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0
Tél: (819) 629-2469

---

* Seuls les bureaux permanents de l'Office sont inscrits sur cette liste. Il existe aussi 15 autres points de contact répartis à travers le Québec.